

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant JOCELINE BRIDEAU	Numéro de permis 1023019	Date d'inspection Le 24 juin 2021	
Nom de l'établissement Garderie Les Frimousses		Numéro de téléphone (506) 395-9568	
Adresse 634 rue De L'Église Tracadie-Sheila NB E1X 1B1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

Lors de ma surveillance le ratio est maintenu.

- L'exploitante s'est assuré de faire le changement du nom et numéro de téléphone du mentor en assurance de la qualité. Le reste de l'affichage était conforme.
- Les dossiers du personnel était conforme.
- L'aire de jeu intérieure est maintenue sécuritaire et propre. Nous avons eu une discussion à propos des paniers afin de classer les jouets dans les étagères.
- Tout l'équipement de sieste est lavable et étanche aussi vérification du parc pour le bébé de 15 mois tous les lits des enfants sont conformes au règlement sur les lits de l'enfant, berceaux et Moïses et au règlement sur les parcs pour enfants.

Lors de ma surveillance l'exploitante était calme et s'est assis pour raconter une histoire au plus jeune tout en aidant les plus vieilles dans leur bricolage.

original signé par  
Sylvie Richardson

24 juin 2021

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date